

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE****MAIRIE DE BONNAT****COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 19 MAI 2022**

**PRÉSENTS** : Philippe CHAVANT, Daniel PETITJEAN, Hélène PILAT, Laurent LAFAYE, Céline DARVENNE, Danièle RANTY, Jean-François GENEVOIS, Jean-Claude BRISSET, Didier HEBERT, Christine SAUVE, Marie BRISSET, Adrien MOREAU et Bernard BLANCHON.

**ABSENTS/EXCUSÉS** : Vincent VILLEVET, Séverine PRIVAT

**PROCURATIONS** : Néant

Madame Marie BRISSET a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

---

**2022/18 : DESIGNATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DANS LES COMMISSIONS INTERNES ET EXTERIEURES**


---

Le Conseil Municipal DESIGNÉ M. Didier HEBERT au sein des commissions Santé et PLU et Mme Céline DARVENNE au sein de la commission économie – artisanat – emploi.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

---

**2022/19 : DESIGNATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL REMPLACANT AU SEIN DU SIVU**


---

Le Conseil Municipal DESIGNÉ M. Didier HEBERT pour siéger au sein du SIVU des Ecoles de Bonnat.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

---

**2022/20 : SUPPRESSION D'EMPLOIS AU TABLEAU DES EFFECTIFS**


---

Le Conseil Municipal DÉCIDE la suppression de certains postes compte tenu de doublons, de temps de travail non appropriés, d'emplois créés jamais pourvus ayant subi une modification du temps de travail, après validation du Comité technique du 16 mars 2022.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

---

**2022/21 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS**


---

Le Conseil Municipal APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs, suite à la suppression d'emplois et après validation du Comité technique du 16 mars 2022.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

---

**2022/22 : CONVENTION DE GESTION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL AVEC LE CDG DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**


---

Le Conseil Municipal DEMANDE au Centre de de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Creuse d'assurer la gestion du contrat d'assurance conclu avec la C.N.P. pour la couverture des risques statutaires du personnel et AUTORISE M. le Maire à signer la convention de gestion avec le C.D.G. de la Creuse pour une durée maximale de 6 ans.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

### 2022/23 : INSTAURATION DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS

Le Conseil Municipal INSTITUE l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections pour les agents relevant du grade d'attaché territorial. Cette indemnité forfaitaire complémentaire pour élections concerne les agents accomplissant des travaux supplémentaires à l'occasion d'une consultation électorale et qui ne peuvent bénéficier du régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

### 2022/24 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, AUTORISE le Maire à verser les subventions suivantes pour l'année 2022.

ASSOCIATION LOCALE	Montant
ACCA	700 €
AMICALE BOULISTE	350 €
AMICALE POMPIERS	- €
BOULE BONNACHONNE	1 000 €
BONNAT-ONIC	884 €
CHASSE NATURE	500 €
COMITE DES FETES	4 000 €
SSB CYCLO CLUB	- €
DE FIL EN AIGUILLE	300 €
FNACA (ACVG)	200 €
FOIRE PRIMEE BONNAT	760 €
GRANDSAGNE 2000	0 €
AMIS DU TAROT	250 €

ASSOCIATION LOCALE	Montant
MOTO CLUB	700 €
QUESTIONS/CHAMPIONS	100 €
RACING 23	500 €
SOCIETE DE MUSIQUE	1 500 €
SOCIETE DE PECHE	400 €
SSB BADMINTON	2 400 €
SSB BASKET	3 000 €
SSB HAND	350 €
JUDO 2 VALLEES	700 €
UPPERCUT 23	766 €
YOGA BONNAT	200 €

ASSOCIATION EXTERIEURE	PROPOSITION 2022
SOINS A DOMICILE	676 €
SECOURS CATHOLIQUE	300 €
CINE PLUS LIMOUSIN	1 258.91 €
CVAD	1 081.60 €
SECOURS POPULAIRE	100 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

### 2022/25 : VALIDATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 17 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal APPROUVE le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche qui fixe le montant prévisionnel des attributions de compensation à 169 174 € pour l'année 2022 après transfert des charges qui s'élèvent à 11 423 € pour la mobilité (Bonnavette) et 35 428 € pour le FNGIR qui est désormais reversé par la CCPCM.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

#### **2022/26: PRESENTATION DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUITE AUX OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

Le Conseil Municipal, ADOPTE le rapport qui sera présenté à la Chambre régionale des Comptes.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

#### **2022/27 : ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL LES CHAMPS SUITE A ENQUETE PUBLIQUE**

Suite au rapport du commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique du 14 au 28 décembre 2021, portant sur le projet d'aliénation du chemin rural Les Champs au profit de M. et Mme Gabaude Marin Le Conseil Municipal DECIDE de suivre l'avis favorable du commissaire enquêteur, FIXE le prix de vente dudit chemin à 2 € le m<sup>2</sup>, DIT les frais de bornage notarié et autres frais accessoires seront supportés par les acquéreurs.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	3

#### **2022/28 : DEMANDE D'ACQUISITION D'UN BIEN DE SECTION AU LIEU-DIT LE CHEVEYRON**

Le Conseil Municipal AUTORISE M. le Maire à lancer une consultation auprès des membres de la section de Cheveyron afin qu'ils se prononcent sur le projet de cession de la parcelle de terrain cadastrée sous le n° A0 98 au profit de M. QUELLET et Mme GONIN et DECIDE de fixer la convocation des électeurs, la date limite de réception des bulletins de vote étant fixée dans ces conditions au samedi 3 septembre à 12h00.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

#### **2022/29 : LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU DECLASSEMENT DE DEUX PORTIONS DE VOIE COMMUNALE AU VILLAGE LE COUSSAGET PUIS RECLASSEMENT DANS LA VOIRIE RURALE EN VUE DE LEUR ALIENATION**

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de la demande de Monsieur et Mme RICHIR d'acquérir une partie de la voirie communale située devant leurs parcelles CL 0372 et CL 225, au « Coussaget ». Le Conseil Municipal DECIDE de **procéder à l'enquête publique** pour déclassement de deux portions de voie communale et leur reclassement dans la voirie rurale en vue de leur aliénation.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

#### **2022/30 : VENTE DE LA PARCELLE BN 137 A LA SOCIETE MSB 23 POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL**

Suite à la délibération motivée du 30 septembre 2021 en vue d'autoriser cette construction, vu l'avis favorable de la CDPENAF, vu la dérogation accordée par Mme La Préfète le 16 mars 2022 pour la construction de ce bâtiment, répondant à l'intérêt de la commune d'accueillir un nouveau projet professionnel apportant du dynamisme à son territoire, vu le transfert à la commune de la parcelle BN 137 accordé par arrêté préfectoral du 16 février 2022, le Conseil Municipal DECIDE de vendre

la portion de la parcelle BN 137 à la société MSB 23, ou toute autre personne se substituant à celle-ci, FIXE le prix de vente à 0.5 €/m<sup>2</sup>.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

#### 2022/31 : POLE SANTE – VALIDATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE

M. le Maire informe de l'évolution du projet depuis le dernier Conseil Municipal. L'architecte SPIRALE 23 a été mandaté pour travailler sur ce projet.

Le Conseil Municipal VALIDE l'esquisse présentée en séance et l'avant-projet sommaire pour un montant de 385 250 € HT, et DECIDE de poursuivre avec l'architecte SPIRALE 23 et de lancer l'appel d'offres.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

#### 2022/32 : BOURSE D'ETUDES ETUDIANT DENTISTE : CONDITIONS D'OCTROI ET APPROBATION DE LA CONVENTION

Le Conseil Municipal APPROUVE le versement d'une aide financière communale de 200 € / mois sur quatre ans à Mme Boudighaghen qui effectue actuellement des études de dentiste en Roumanie et s'est engagée à venir exercer dans le Pôle santé de Bonnat, au terme de ses études. En contrepartie, l'étudiant s'engage à s'installer et à rester au minimum la même durée que le nombre d'années de soutien d'études et à défaut d'installation le co-contractant rembourse avec une majoration de 15 %.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

#### 2022/33 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FOURRIERE DE GENOUILLAC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la fourrière est une obligation légale pour toutes les communes. La commune de Bonnat ne disposant pas de fourrière communale pour l'accueil des chiens trouvés errants sur le domaine public, le Conseil Municipal APPROUVE la convention de partenariat fourrière avec la société **Earl Legendary Land 1 Grand Argère à Genouillac** pour assurer la Capture et le transport des chiens trouvés sur la voie publique en journée ou de nuit.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

#### 2022/34 : PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU 2020 DU SIAEP

Le Conseil Municipal ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020 du SIAEP.

Vu par Nous, Philippe CHAVANT, Maire de la Commune de BONNAT, pour être affiché à la porte de la Mairie le 26 mai 2022, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

À BONNAT, le 26 mai 2022

Le Maire,  
Philippe CHAVANT

